

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020

Date de rédaction: 01/01/20
Date de Révision: 02/03/2023
Version No. 5



1 RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	A. Nom commercial	CALCIUM MAGNESIUM SUPPLEMENT
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation conseillées	Calcium Magnesium Supplement est un supplément de calcium et de magnésium pour la solution nutritive des plantes.
	Utilisations déconseillées	Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3
	Système de descripteur des utilisations (REACH)	Classification non requise (IK)
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Raison sociale	Terra Aquatica
	Adresse	4 Boulevard du Biopole, 32500 Fleurance
	N° de téléphone	+33 (0)5 62 06 08 30
	Adresse E-mail	info@terraaquatica.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Services médicaux / secours	15
	Pompiers et secours	18
	Police	17
	Ligne d'appel d'urgence de l' UE	112
	Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS)	01 45 41 59 59
	Centre d'information toxicologique Sud Ouest	05 61 77 74 47

2 RUBRIQUE 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification du mélange	
	Reg. 1272/2008/CLP	Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP)
	Informations additionnelles	
	Dangers pour l'homme	Oui, lésions oculaires
	Risques environnementaux	Aucun
	Dangers physico-chimiques	Aucun
	Autres dangers	Aucun
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations	

Pictogramme de danger



Mot de danger DANGER

Substances dangereuses à indiquer sur l'étiquette Aucune

Mention de danger (phrases H)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Mention d'avertissement (phrases P)

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P210 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
- P220 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P280 EN CAS D'INGESTION:
- P301 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.
- P312 Tenir hors de portée des enfants.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE) Aucun

2.3 Autres dangers Aucun

3 RUBRIQUE 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges Calcium Magnesium Supplement
 Calcium Magnesium Supplement est un mélange de sels minéraux, formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes. La nature exacte des sels ainsi que leurs proportions sont un secret de fabrication. Toutefois, ils sont dérivés de :
 Nitrate de calcium et nitrate de magnésium.

Description
 Nom Chimique Nitrate de calcium
 Concentration 16%
 N° CAS 15245-12-2
 Données supplémentaires pour l'identification des substances dangereuses Non applicable

4 RUBRIQUE 4 – PREMIERS SECOURS

Aucun incident connu de dommages aux personnes qui ont utilisé ce produit. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant une quinzaine de minutes.

En cas de contact cutané Rincer à l'eau claire. Si la peau est rouge ou gonflée, ou si une irritation persiste, consultez un médecin.

En cas d'ingestion /aspiration Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Boire de l'eau pour diluer le produit.

En cas d'inhalation Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration. Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.

Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration des premiers soins, changer ces vêtements.

Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas de symptômes connus
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas de données disponibles
5 RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Moyens d'extinction	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau
Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours Moyens d'extinction inappropriés	
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, vapeurs ou fumées relâchées par la combustion de produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre les matériaux suivants : oxydes d'azote ammoniac Ce produit est toxique pour la vie aquatique. L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée d'être rejetée dans un cours d'eau ou un égout.
5.3 Conseils aux pompiers	Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.
Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie	
Equipements de protection appropriée	Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.
5.4 Autres informations	Non applicable
6 RUBRIQUE 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	

		Assurer une bonne ventilation. Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de projection.
6.1.1	Pour les non-secouristes	En cas de dispersion accidentelle d'une quantité importante, évacuer tout le personnel et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés d'équipements de protection individuelle appropriés. (Voir section 8)
6.1.2	Pour les secouristes	Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à la nature du danger. (Voir section 8)
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
6.3.1	Méthode de confinement	Couverture des égouts Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.
6.3.2	Procédure de nettoyage	Ne pas mettre en contact le produit renversé avec des matériaux combustibles ou incompatibles. Le personnel chargé du nettoyage doit porter un équipement pour protéger la peau et les yeux ainsi que pour se protéger des vapeurs. On peut éponger de petites quantités de produit avec des matériaux inertes, non combustible, tel que du sable ou de la terre. Ces matériaux doivent ensuite être placés dans des contenants appropriés. Ne pas jeter dans les caniveaux ou les égouts. Ne jeter aucun résidu.
	Autres Informations	Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination. Équipement de protection individuelle : voir la section 8 Considérations relatives au retrait : voir la section 13.
6.4	Référence à d'autres rubriques	

7 RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

		Eviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air. Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent. Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate. Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré. Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Si possible entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	
7.3	Utilisations finales particulières	Pas d'utilisations finales particulières. Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés et labélisés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.

8 RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	Paramètres de contrôle	Non applicables Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôle technique approprié	Aucun contrôle particulier
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	Utiliser des protections individuelles mises sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.
a)	Protection des yeux et du visage	Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection. Mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches.
b)	Protection de la peau	Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
c)	Protection respiratoire	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection respiratoire non nécessaire.
	Protection du corps	Porter des vêtements de protections appropriés. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devant être lavées.
8.3	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Pas de données disponibles. Produit biodégradable.

9 RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
a)	Etat physique	Tous les composés de Calcium Magnesium Supplement sont en solution aqueuse.
b)	Couleur	Transparent
c)	Odeur	Aucune odeur
d)	Point de fusion/point de congélation	-1°C (30.2°F)/ Non déterminé
e)	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle	101°C (213.8°F)
f)	Inflammabilité	Non inflammable
	Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité 'LSI	
g)	LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
h)	Point d'éclair	Non déterminé
i)	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
j)	Température de décomposition	Non déterminé
k)	pH	6
l)	Viscosité cinématique	Non déterminé
m)	Solubilité	Entièrement soluble
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
o)	Pression de vapeur	Non déterminé
p)	Densité et/ou densité relative	1.12
q)	Densité de vapeur relative	Non déterminé
r)	Caractéristiques des particules	Non déterminé
9.2	Autres informations	
9.2.1	Informations relatives aux classes de danger physique	Aucune

10 RUBRIQUE 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation.
-------------	-------------------	---

10.2	Stabilité chimique	Calcium Magnesium Supplement est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation. Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
10.4	Conditions à éviter	Pas de conditions particulières à éviter.
10.5	Matières incompatibles	Calcium Magnesium Supplement contient des éléments qui sont de puissants oxydants qui peuvent réagir avec des bases fortes en dégageant de l'ammonium. Il peut aussi réagir avec de puissants réducteurs.
10.6	Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

11 RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a)	Toxicité aiguë Produit/ ingrédient (composant)	Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium OECD 423 DLC 50 orale/ 500mg/kg/ Rat/ Non applicable DLC 50 cutanée / 2000mg - 5000 mg/kg/ Rat/ Non applicable
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	
	Conclusion	Aucun effet important ou danger critique connu.
b)	Corosion cutanée / irritation cutanée	Non irritant pour la peau
c)	Lésions oculaires graves/ irritation oculaire Produit/ ingrédient (composant)	Provoque de graves lésions des yeux. Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	OCDE 405 Yeux/ dommages / Lapin/ 24h-72h
d)	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non irritant pour la peau
e)	Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet important ou danger critique connu.
f)	Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu
g)	Toxicité pour la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu
h)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Pas de données disponibles
i)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas de données disponibles
j)	Danger par aspiration	Pas de données disponibles
11.1.5	Informations sur les voies d'exposition probables	
	Ingestion	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Inhalation	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Exposition de la peau	Aucun effet important ou danger critique connu
	Exposition des yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
11.1.6	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de symptômes connus
11.1.7	Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Pas d'effets connus sur la santé

11.1.8	Effets interactifs	Données non connues
11.1.9	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
11.1.10	Mélanges	Pas de données disponibles
11.1.11	Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange.
11.2	Informations sur les autres dangers	
11.2.1	Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas de données disponibles

12 RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité Produit / ingrédient (composant)	Pas de risques connus Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium Aigüe CL50 eau douce/ 447 mg/l / poisson/ 48 OECD 202 Aigüe CE50 eau douce/ > 100mg/l/ Daphnie / 48h OECD 201 Aigüe CL50 eau douce/ >100 mg/l / Algues / 72h
	Méthode /Résultat / Espèces / Exposition	
12.2	Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable par les plantes et le sol. Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit n'est pas supposé occasionner d'effet sur l'environnement s'il est utilisé correctement selon les recommandations. Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car il est entièrement soluble.
12.4	Mobilité dans le sol	
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
12.7	Autres effets néfastes	Aucun effet important ou danger critique connu

13 RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ne pas déverser dans mes égouts ni dans les cours d'eau. Déchet : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Élimination du produit/ de l'emballage : Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur. Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets. Récupérer le produit autant que possible. Suivre la législation locale. Code de liste des déchets Non déterminé
-------------	---	--

14 RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	Transport non- dangereux
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Transport non- dangereux
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	ADR	Transport non- dangereux
	IMDG	
	OACI/IATA	
14.4	Groupe d'emballage	Transport non- dangereux
14.5	Dangers pour l'environnement	Transport non- dangereux
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Transport non- dangereux

14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Transport non- dangereux
15 RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION		
15.1	Reglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
	Reg. 1272/2008/CE	Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérogènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.
	Reg. 830/2015/CE (REACH)	Non applicable
	Risques particuliers	Aucun à notre connaissance
15.2	Evaluation de la sécurité chimique	Evaluation non effectuée
16 RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS		
16.1	Abreviations et acronymes	<p>ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route</p> <p>NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro</p> <p>CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai.</p> <p>NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes)</p> <p>CLP: Règlement CE 1272/2008</p> <p>DNEL: Niveau calculé sans effet</p> <p>IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien</p> <p>IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses</p> <p>OMI: Organisation maritime internationale</p> <p>CL50: Concentration létale 50 %</p> <p>DL50: Dose létale 50 %.</p> <p>LEP: Niveau d'exposition professionnelle</p> <p>PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH</p> <p>PEC: Concentration prévisible dans l'environnement</p> <p>PEL: Niveau d'exposition prévisible</p> <p>PNEC: Concentration prévisible sans effets</p> <p>REACH: Règlement CE 1907/2006</p> <p>vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH</p>
16.2	Références bibliographiques	<p>Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)</p> <p>Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)</p> <p>Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)</p> <p>Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)</p> <p>INRS - Fiche Toxicologique</p> <p>Patty - Hygiène industrielle et toxicologie</p> <p>Site web de l'Agence ECHA</p>
16.3	Changements comparés à la version précédente	
	Date nouvelle version	02/03/2023
	Date version précédente	03/01/2022
	Version	5

Elements modifiés

16.4 Note

Mise à jour Conformément au règlement (UE) 2020/878; 3.2; section 11 et 12

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé.

Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.

Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.